Brunet Roy Dubé
Comptables agréés
SENCRL

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice terminé le 30 juin 2012

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

TABLE DES MATIÈRES
Exercice terminé le 30 juin 2012

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS:	
Situation financière	2
Résultats	3
Continuité du surplus accumulé	4
Flux de trésorerie	5
NOTES COMPLÉMENTAIRES	6
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	22

BRD
Comptables agréés
SENCRL

Brunet Roy Dubé

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Aux membres du Conseil des commissaires
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Les états financiers résumés ci-joints, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2012, les états des résultats, de la continuité du surplus accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et renseignements complémentaires, sont tirés des états financiers audités de la COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES pour l'exercice terminé le 30 juin 2012. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers dans notre rapport daté du 28 septembre 2012.

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. La lecture des états financiers résumés ne saurait par conséquent remplacer la lecture des états financiers audités de la COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES.

Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation d'un résumé des états financiers audités.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base des procédures, que nous avons mises en œuvre conformément à la norme canadienne d'audit NCA 810, « Mission visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».

Opinion

À notre avis, les états financiers résumés tirés des états financiers audités de la COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES pour l'exercice terminé le 30 juin 2012 constituent un résumé fidèle de ces états financiers.

Brunet Roy Dubé, CA [1]

Montréal,
le 28 septembre 2012

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A108047

7100, rue Jean-Talon Est
Bureau 1200
Montréal (Anjou), Québec H1M 3S3

Brunet Roy Dubé
Comptables agréés
SENCRL

Téléphone : 514 255-1001
Télécopieur : 514 255-1002
www.brd-ca.com

SITUATION FINANCIÈRE
Exercice terminé le 30 juin

	2012	2011
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	**3 126 257 $**	3 392 384 $
Subvention de fonctionnement à recevoir	**19 524 840**	16 586 861
Subvention de financement à recevoir	**67 129 753**	65 970 965
Taxe scolaire à recevoir (note 4)	**2 164 813**	2 108 932
Débiteurs (note 5)	**5 998 386**	5 777 557
Stocks destinés à la revente	**85 200**	128 014
Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	**-**	1 602 000
Frais reportés liés aux dettes	**626 070**	522 667
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	**98 655 319 $**	96 089 380 $
PASSIFS		
Emprunts à court terme (note 6)	**20 000 000 $**	- $
Créditeurs et frais courus (note 7)	**30 748 354**	29 066 046
Revenus reportés (note 8)	**1 251 515**	968 859
Provision pour avantages sociaux futurs (note 9)	**12 826 736**	11 514 018
Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 10)	**193 262 000**	191 929 960
Passif environnemental	**3 781 178**	3 676 577
Autres passifs	**2 207 530**	2 219 885
TOTAL DES PASSIFS	**264 077 313 $**	239 375 345 $
DETTE NETTE	**(165 421 994)$**	(143 285 965)$
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 11)	**197 847 967 $**	178 321 936 $
Stocks de fournitures	**446 270**	313 661
Frais payés d'avance	**230 898**	169 577
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	**198 525 135 $**	178 805 174 $
SURPLUS ACCUMULÉ	**33 103 141 $**	35 519 209 $

POUR LA COMMISSION SCOLAIRE

Présidente

Directeur général

BRD Comptables agréés SENCRL

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

RÉSULTATS **Exercice terminé le 30 juin**	**2012**	2011
REVENUS		
Subvention de fonctionnement du MELS	**207 139 194 $**	200 048 752 $
Autres subventions et contributions	**23 848**	-
Taxe scolaire	**56 334 026**	54 600 944
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	**158 729**	144 143
Ventes de biens et services	**29 618 405**	30 701 700
Revenus divers	**5 344 502**	2 272 928
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	**45 214**	49 847
TOTAL DES REVENUS	**298 663 918**	287 818 314
DÉPENSES		
Activités d'enseignement et de formation	**139 192 539**	134 682 141
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	**62 234 968**	58 268 148
Services d'appoint	**39 180 695**	37 460 221
Activités administratives	**13 139 461**	13 505 932
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	**30 935 507**	30 674 633
Activités connexes	**16 396 816**	15 517 536
TOTAL DES DÉPENSES	**301 079 986**	290 108 611
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	**(2 416 068)$**	(2 290 297)$

BRD
Comptables agréés
SENCRL

CONTINUITÉ DU SURPLUS ACCUMULÉ **Exercice terminé le 30 juin**	**2012**	2011
SOLDE AU DÉBUT		
Déjà établi	**35 519 209 $**	37 809 506 $
Surplus (déficit) de l'exercice	**(2 416 068)**	(2 290 297)
SOLDE À LA FIN	**33 103 141 $**	35 519 209 $

BRD
Comptables agréés
SENCRL

FLUX DE TRÉSORERIE
Exercice terminé le 30 juin

	2012	2011
ACTIVITÉS DE FONTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice	(2 416 068)$	(2 290 297) $
Éléments n'affectant pas les liquidités		
Créances douteuses	(11 289)	1 517
Provision pour avantages sociaux futurs	1 312 718	2 477 093
Stocks et frais payés d'avance	(193 930)	1 156 872
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(45 214)	(49 847)
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	158 284	144 546
Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	12 503 314	12 317 810
Variations des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement	(2 478 637)	(2 378 516)
LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	8 829 178	11 379 178
ACTIVITÉS D'INVESTISSMENT		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(32 029 345)	(18 326 395)
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	-	5 000
LIQUIDITÉS UTILISÉES POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(32 029 345)	(18 321 395)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Utilisation du fonds d'amortissement afférent aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	1 602 000	(178 000)
Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	54 202 000	45 319 000
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	(52 869 960)	(11 849 640)
Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	421 834 400	297 536 000
Remboursement d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	(401 834 400)	(320 492 759)
		-
LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	22 934 040	10 334 601
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	(266 127)	3 392 384
Liquidités au début de l'exercice	3 392 384	-
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	3 126 257 $	3 392 384 $

BRD
Comptables agréés
SENCRL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2012

1. STATUTS CONSTITUTIFS

La Commission scolaire a été constituée le 1er juillet 1998 en vertu de la Loi sur l'instruction publique et en vertu du décret no 1014-97 du 13 août 1997.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission scolaire utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3). Les renseignements compris dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Les revenus de subventions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sont constatés dans l'exercice où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice.

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés lors du dépôt du rôle de perception et les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Dépenses

Les dépenses comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non, et l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

BRD
Comptables agréés
SENCRL

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite 1)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement composés de trésorerie non affectée et de placements à court terme dont l'échéance initiale, au moment de l'acquisition, est de trois mois ou moins.

Actifs financiers

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux dépenses.

Le fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention est comptabilisé au montant versé annuellement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour atteindre le montant de capital à payer à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt.

Stocks

Les stocks destinés à la revente sont présentés à titre d'actifs financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de valeur de réalisation nette.

Passifs - contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

Les contributions reçues relativement aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont reportées et constatées aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

BRD
Comptables agréés
SENCRL

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite 2)

Passifs - revenus reportés

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés au passif.

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus reportés s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes:

- Une clause de finalité qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;

- Une clause temporelle future qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à la période ou aux périodes dans lesquelles les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;

- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert telles que le remboursement des ressources transférées.

À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives, les revenus de subvention versés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport conformément aux dispositions des règles budgétaires ne sont pas reportées.

Passifs - provision pour avantages sociaux futurs

Les obligations découlant des avantages sociaux futurs (congés de maladie, vacances, heures supplémentaires accumulées, indemnités de départ, assurance-traitement et autres congés sociaux) dus aux employés de la Commission scolaire sont comptabilisées à titre de passif. La variation annuelle de ce compte est portée aux dépenses.

Passifs - dettes

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

BRD
Comptables agréés
SENCRL

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite 3)

Passif environnemental

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité de la Commission scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental dès que la contamination survient ou dès que la Commission scolaire en est informée. Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il assumera les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 31 mars 2012. La Commission scolaire est donc en mesure de constater un compte à recevoir provenant du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif environnemental. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par la Commission scolaire et inscrit à ses résultats dans l'exercice concerné.

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentés aux états financiers.

BRD
Comptables agréés
SENCRL

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite 4)

Actifs non financiers - immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes:

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	20 à 50 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel et équipements	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires- achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations, mais sont indiqués en note aux états financiers et leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition. En contrepartie, la juste valeur de l'immobilisation amortissable acquise par donation ou pour une valeur symbolique est comptabilisée au passif à titre de revenu reporté lesquels sont amortis et virés graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Cependant, pour les terrains, la contrepartie est constatée dans les résultats à titre de produit dans l'année d'acquisition.

BRD
Comptables agréés
SENCRL

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite 5)

Actifs non financiers - immobilisations corporelles (suite)

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de revenus reportés et virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'achat de terrains sont constatées aux revenus dans l'année d'acquisition.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur.

Actifs non financiers - stocks

Les stocks qui se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières sont présentés à titre d'actifs non financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de valeur de réalisation nette.

Actifs non financiers - frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'année financière pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours de la ou des prochaines années financières. Ces frais seront imputés aux dépenses au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

Réseau de télécommunication

La Commission scolaire des Patriotes a encouru des coûts pour un réseau de télécommunication. Malgré le fait que le titre de propriété de ce réseau n'est pas dévolu à la Commission scolaire, celle-ci ayant un droit d'utilisation irrévocable d'une durée résiduelle de 11 ans jumelé à un droit ultérieur de renouvellement de 5 ans, tous les avantages et inconvénients reliés à l'utilisation de ce réseau lui sont acquis.

BRD
Comptables agréés
SENCRL

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite 6)

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

La préparation des états financiers de la Commission scolaire par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer et la provision pour avantages sociaux futurs. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

4. TAXE SCOLAIRE À RECEVOIR

	2012	2011
Année courante	**1 397 534 $**	1 366 693 $
Année précédente	**459 721**	445 740
Années antérieures	**77 995**	81 943
	1 935 250	1 894 376
Intérêts à recevoir	**262 708**	258 989
Provision pour créances douteuses	**(33 145)**	(44 433)
	2 164 813 $	2 108 932 $

BRD
Comptables agréés
SENCRL

5. DÉBITEURS

	2012	2011
Comptes clients	**4 414 644 $**	4 051 998 $
Congés sabbatiques	**139 398**	274 513
Taxes à la consommation	**1 291 004**	1 300 894
Autres	**153 340**	150 152
	5 998 386 $	5 777 557 $

6. EMPRUNTS À COURT TERME

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le crédit autorisé, au 30 juin 2012, est de 108 614 801$. La marge de crédit, porte intérêt au taux préférentiel. Les acceptations bancaires échéant le 16 juillet portent intérêts à des taux de 1,522% à 1,561%. Les emprunts bancaires à court terme sont garantis par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. La marge de crédit est renouvelable périodiquement et garantie par une cession des subventions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Les emprunts bancaires effectués au cours de l'exercice ont été contractés dans les limites des montants maximums autorisés par le ministère.

7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2012	2011
Salaires courus, déductions à la source et charges sociales	**20 055 253 $**	19 307 801 $
Fournisseurs	**6 337 947**	6 737 645
Retenues sur contrats	**2 066 258**	465 263
Intérêts courus sur la dette à long terme	**1 117 961**	1 430 207
Congés sabbatiques	**1 081 838**	1 006 615
Dépôts de soumission	**89 097**	118 515
	30 748 354 $	29 066 046 $

BRD
Comptables agréés
SENCRL

8. REVENUS REPORTÉS

	2012	2011
Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	**1 144 541 $**	801 303 $
Provision pour perfectionnement conventionné	**50 946**	115 611
Autres revenus perçus d'avance	**56 028**	51 945
	1 251 515 $	968 859 $

9. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

	2012	2011
Congés de maladie	**2 575 227 $**	2 462 980 $
Vacances	**6 035 195**	5 658 806
Heures supplémentaires accumulées	**352 695**	259 166
Indemnités de départ	**115 810**	128 891
Assurance-traitement	**1 619 557**	1 597 563
Autres congés sociaux	**205 956**	233 983
Contributions de l'employeur sur avantages sociaux futurs	**1 922 296**	1 172 629
	12 826 736 $	11 514 018 $

BRD
Comptables agréés
SENCRL

10. DETTE À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	Taux	Montant à l'émission	Solde au 30 juin 2011	Émission de l'exercice	Refinancement / remboursement de l'exercice	Solde au 30 juin 2012
Dettes obligataires						
2002 - 2012	6,000 %	30 000 000 $	4 000 000 $	- $	4 000 000 $	- $
		30 000 000	4 000 000	-	4 000 000	-
Billets - fonds de financement						
1999 - 2011	6,236 %	22 195 000	7 986 960	-	7 986 960	-
2001 - 2015	6,120 %	12 657 000	6 877 000	-	578 000	**6 299 000**
2003 - 2012	5,708 %	5 902 000	3 669 000	-	319 000	**3 350 000**
2005 - 2015	4,577 %	31 100 000	21 655 000	-	1 889 000	**19 766 000**
2005 - 2011	4,297 %	8 867 000	6 217 000	-	6 217 000	-
2006 - 2012	4,511 %	38 030 000	26 870 000	-	26 870 000	-
2006 - 2014	4,108 %	16 640 000	13 976 000	-	666 000	**13 310 000**
2007 - 2014	4,416 %	4 984 000	2 120 000	-	707 000	**1 413 000**
2007 - 2013	5,100 %	13 913 000	10 979 000	-	978 000	**10 001 000**
2008 - 2015	4,212 %	15 989 000	14 381 000	-	804 000	**13 577 000**
2009 - 2014	3,047 %	28 076 000	25 370 000	-	1 353 000	**24 017 000**
2009 - 2016	4,068 %	3 514 000	2 510 000	-	502 000	**2 008 000**
2011 - 2017	3,868 %	45 319 000	45 319 000	-		**45 319 000**
2012 - 2018	2,428 %	-	-	16 300 000	-	**16 300 000**
2012 - 2017	1,779 %	-	-	7 098 000	-	**7 098 000**
2012 - 2015	1,811 %	-	-	3 729 000	-	**3 729 000**
2012 - 2018	2,664 %	-	-	27 075 000	-	**27 075 000**
		247 186 000	187 929 960	54 202 000	48 869 960	**193 262 000**
TOTAL		277 186 000 $	191 929 960 $	54 202 000 $	52 869 960 $	**193 262 000 $**

BRD
Comptables agréés
SENCRL

10. DETTE À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION (suite)

Billets - fonds de financement

Les billets - fonds de financement sont remboursés à même les subventions accordées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Au cours des cinq prochains exercices, les versements en capital requis sur les billets - fonds de financement sont les suivants:

2013 – 15 565 000 $
2014 – 56 921 000 $
2015 – 25 983 000 $
2016 – 23 100 000$
2017 – 7 426 000 $

Les emprunts à long terme sujets à une subvention sont garantis par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

BRD
Comptables agréés
SENCRL

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	30 juin 2012		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains	18 691 961 $	- $	18 691 961 $
Aménagements de terrain	2 552 293	365 295	2 186 998
Bâtiments	268 996 498	150 001 447	118 995 051
Améliorations majeures aux bâtiments	48 723 120	3 055 259	45 667 861
Matériel et équipements	16 512 315	10 010 278	6 502 037
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	682 915	112 723	570 192
Documents de bibliothèque	1 004 771	162 229	842 542
Manuels scolaires - achats initiaux	3 092 069	1 352 628	1 739 441
Matériel roulant	70 634	20 928	49 706
Réseau de télécommunication	4 802 317	2 200 139	2 602 178
	365 128 893 $	167 280 926 $	197 847 967 $

BRD
Comptables agréés
SENCRL

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	30 juin 2011		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains	16 352 695 $	- $	16 352 695 $
Aménagements de terrain	2 290 847	237 464	2 053 383
Bâtiments	253 484 952	144 015 347	109 469 605
Améliorations majeures aux bâtiments	38 590 487	1 736 912	36 853 575
Matériel et équipements	19 704 569	12 181 443	7 523 126
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	460 766	55 702	405 064
Documents de bibliothèque	677 863	86 241	591 622
Manuels scolaires - achats initiaux	2 975 526	761 820	2 213 706
Matériel roulant	29 794	12 928	16 866
Réseau de télécommunication	4 802 317	1 960 023	2 842 294
	339 369 816 $	161 047 880 $	178 321 936 $

BRD
Comptables agréés
SENCRL

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Commission scolaire s'est engagée à la rénovation et réfection de certains établissements pour une somme totale de 13 610 115 $ au 30 juin 2012.

La Commission scolaire s'est engagée par baux pour des locaux administratifs pour une somme totale de 279 197 $ pour le loyer de base et les frais variables, échéant en août 2013. Le solde de ces engagements s'établit à 67 562 $ au 30 juin 2012. La Commission scolaire s'est également engagée par contrat pour différents services, tels déneigement, entretien ménager et autres. Le solde de ces engagements s'établit à 10 134 179 $ au 30 juin 2012. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu de ces contrats et baux, excluant les taxes applicables et les clauses escalatoires d'indexation, sont les suivants:

2012 - 3 763 067 $
2013 - 3 428 766 $
2014 - 2 303 008 $
2015 - 146 671 $
2016 - 123 683 $

La Commission scolaire s'est engagée par contrats pour le transport scolaire pour une somme de 35 403 500 $. Les paiements minimums exigibles au cours des trois prochains exercices en vertu de ces contrats sont les suivants:

2012 - 13 022 660 $
2013 - 11 754 191 $
2014 - 10 626 649 $

Une somme de 201 310 $ est réservée pour l'encadrement des stagiaires.

Une somme de 570 201 $ est réservée pour les allocations émises en vertu des ententes de principe conclues en 2012.

13. ÉVENTUALITÉS

Griefs

Au 30 juin 2012, le coût total que devrait assumer la Commission scolaire, si elle perdait les griefs déposés contre elle, est de l'ordre de 225 400 $. Aucune provision ne figure aux états financiers pour une portion du coût total de ces griefs.

BRD
Comptables agréés
SENCRL

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlées directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2012.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable à ses comptes à recevoir des usagers. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses comptes à recevoir des usagers et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêts fixe assujettissent la Commission scolaire a un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

BRD
Comptables agréés
SENCRL

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur des instruments financiers dont l'échéance est à court terme se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance.

La juste valeur des emprunts à taux fixe correspond approximativement à sa valeur comptable puisque les taux d'intérêt applicables en vertu des accords de financement actuels sont comparables à ceux offerts sur le marché.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2011 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2012.

BRD
Comptables agréés
SENCRL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Exercice terminé le 30 juin
Dépenses par activités

	2012	2011
ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET FORMATION		
Éducation préscolaire	**11 359 274 $**	10 527 961 $
Enseignement primaire	**65 736 758**	62 711 658
Enseignement secondaire général	**42 211 964**	42 948 358
Formation professionnelle	**3 310 759**	2 777 614
Enseignement particulier	**13 901 057**	12 818 993
Formation des adultes	**2 672 727**	2 897 557
	139 192 539 $	134 682 141 $
ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION		
Gestion des écoles et des centres	**24 017 844 $**	22 862 422 $
Moyens d'enseignement	**2 972 174**	3 041 325
Services complémentaires	**24 532 666**	22 012 729
Services pédagogiques et de formation d'appoint	**8 494 871**	8 231 097
Animation et développement pédagogique	**2 217 413**	2 120 575
	62 234 968 $	58 268 148 $
SERVICES D'APPOINT		
Hébergement des élèves	**97 250 $**	77 525 $
Services alimentaires	**778 631**	804 124
Transport scolaire	**17 691 947**	17 228 545
Services de garde	**20 612 867**	19 350 027
	39 180 695 $	37 460 221 $
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES		
Conseil des commissaires et comités	**424 697 $**	469 114 $
Gestion	**7 678 118**	7 789 733
Services corporatifs	**3 974 477**	4 253 930
Perfectionnement	**1 062 169**	993 155
	13 139 461 $	13 505 932 $

BRD
Comptables agréés
SENCRL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Exercice terminé le 30 juin
Dépenses par activités (suite)

	2012	2011
ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES		
Entretien et amortissement des biens meubles	**5 302 505 $**	5 529 222 $
Conservation et amortissement des biens immeubles	**14 172 146**	13 941 713
Entretien ménager	**5 141 716**	4 953 768
Consommation énergétique	**4 946 656**	5 115 166
Location d'immeubles	**476 284**	215 014
Protection et sécurité	**590 680**	652 665
Construction et acquisition d'immeubles non capitalisables	**-**	14 367
Amélioration, transformation et révocation majeure non capitalisable	**305 520**	252 718
	30 935 507 $	30 674 633 $
ACTIVITÉS CONNEXES		
Financement	**8 225 403 $**	8 018 371 $
Projets spéciaux	**1 667 261**	1 268 238
Rétroactivité	**1 116 024**	548 351
Droits de scolarité et ententes	**287 884**	364 063
Sécurité d'emploi	**48 661**	140 223
Prêts de services	**504 724**	381 284
Activités extrascolaires	**4 546 859**	4 797 006
	16 396 816 $	15 517 536 $

BRD
Comptables agréés
SENCRL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Exercice terminé le 30 juin 2012
Dépense par nature

	2012	2011
Rémunération		
Personnel cadre et commissaires	**15 383 506 $**	14 748 471 $
Personnel enseignant et personnel de suppléance	**129 236 674**	123 175 259
Personnel professionnel	**10 795 638**	9 654 185
Personnel de soutien	**47 030 430**	44 923 198
Variation des banques de maladie	**112 247**	93 659
Variation des banques de vacances	**376 388**	314 842
Variation des heures supplémentaires accumulées	**93 529**	(31 692)
Variation des indemnités de départ dues	**(13 081)**	23 983
Variation assurance-traitement et autres congés sociaux	**(6 032)**	1 831 546
Contributions de l'employeur	**24 033 953**	22 223 927
	227 043 255	216 957 378
Frais de déplacement	**844 399**	848 850
Fournitures et matériel	**13 050 411**	13 235 565
Services, honoraires et contrats	**37 512 744**	37 211 950
Charges d'investissement non capitalisables et amortissement	**13 270 596**	12 980 970
Autres dépenses	**9 358 581**	8 873 898
	74 036 731	73 151 233
	301 079 986 $	290 108 611 $

BRD Comptables agréés SENCRL